

FAQ :

Les Points Verts de l'Adeps

Les Points Verts, c'est quoi ?

Les Points Verts désignent les marches Adeps : près de 1.000 rendez-vous par an, répartis à raison d'une vingtaine chaque dimanche et jour férié, organisés en une vingtaine de sites disséminés sur tout le territoire de la Wallonie et de Bruxelles.

Des parcours de 5, 10, 20 et parfois 15 km pour tous les types de randonneurs.

Ils rassemblent chaque année près de 500.000 participations.

La participation est libre et gratuite.

Qui organise les Points Verts ?

L'Administration générale du Sport - mieux connue sous son ancien nom, l'Adeps – coordonne et assure la visibilité de milliers de marches organisées par une foule d'opérateurs bénévoles : clubs de sport et de loisirs, associations villageoises, de quartiers ou de parents, centres culturels, syndicats d'initiatives, cercles folkloriques, établissements scolaires, etc.

Quelles sont les formalités pour participer aux marches Adeps ?

Il suffit de se présenter au secrétariat de la marche ouvert de 8 h à 18 h pour y retirer la carte de participation.

Où se trouve le secrétariat ?

Il se trouve au lieu de rendez-vous indiqué dans le calendrier [intégré au site de l'Adeps](#), sur la messagerie vocale (02 / 413 28 97) ou encore dans le calendrier annuel imprimé.

Les avis affichés au secrétariat reprennent tous les changements de lieux de rendez-vous et les annulations enregistrés depuis la parution du calendrier imprimé.

Quel est le numéro pour joindre la messagerie vocale ?

Dès le lundi, le 02/413 28 97 vous informe des prochains lieux de rendez-vous des Points Verts ainsi que les éventuelles annulations.

Comment se procurer le calendrier imprimé ?

Le calendrier Points Verts actualisé est en ligne [sur ce site](#).

Si vous préférez recevoir le calendrier imprimé par voie postale, effectuez un versement anticipé de 3 € sur le compte de notre Centre de conseil du Sport/Luxembourg (BE58 0912 1110 61).

Vous pouvez également l'acheter auprès du secrétariat d'accueil d'un Point Vert ou d'[un Centre de Conseil du Sport](#).

Qu'est-ce que la carte de participation ?

Au secrétariat, on vous remettra une carte de participation en fonction du parcours que vous souhaitez effectuer. Celle-ci est gratuite et accompagnée du Pass, elle vous couvre en cas d'accident sur le parcours.

Qu'est-ce que le Pass ?

C'est la « carte d'adhérent », valable pour 5 ans (de 2016 à 2020). Le Pass est nominatif, il en faut donc un pour chaque participant. Il est également gratuit.

Comment se procurer le Pass ?

Il vous suffit de remplir [le formulaire sur le site de l'Adeps](#).

Une fois complété, il vous parviendra par voie postale. Veuillez bien à nous communiquer vos coordonnées complètes.

Comment remplacer un Pass ?

En cas de changement d'adresse ou de perte, veuillez prendre contact avec le service au 069 / 765 400 ou par mail à adeps.points.verts@cfwb.be.

Vos données seront-elles communiquées à des tiers ?

Vos données sont protégées par la loi du 08 décembre 1992 et par le nouveau règlement européen en matière de protection de la vie privée (RGPD). Elles ne font donc l'objet d'aucune diffusion auprès d'un tiers.

Comment faire si on n'a pas internet ?

Si vous n'avez pas d'accès internet, il est toujours possible d'obtenir un Pass : il suffit de téléphoner au : 069/765 400 le mardi matin de 10 h 30 à 12 h 30 et nous compléterons ensemble votre formulaire.

Peut-on participer aux marches sans avoir de Pass ?

Il est possible de participer aux marches Adeps sans posséder de Pass, mais il est préférable de faire la demande au plus vite via [le formulaire sur le site de l'Adeps](#).

Combien ça coûte ?

L'inscription aux marches Adeps est totalement gratuite.

La carte de participation ainsi que le Pass sont gratuits. Le timbre annuel, facultatif, est au prix de 2 € et le carnet mémo est distribué au prix de 1€ l'exemplaire.

A quoi sert le timbre annuel ?

Le timbre montre votre adhésion à nos activités. Il est facultatif et est à coller au dos de votre Pass, valable de 2016 à 2020,

Il est vendu au prix de 2 € / an et gratuit pour les jeunes de 15ans et moins. Il est en vente aux secrétariats des marches.

En achetant le timbre annuel à 2 €, vous marquez votre soutien à nos activités mais également à [l'opération « Parrainer un arbre »](#), à savoir la plantation de milliers d'arbres et arbustes en Afrique pour compenser l'empreinte carbone de nos déplacements pour rejoindre les Points Verts.

Qu'est-ce que le carnet mémo ?

Il s'agit d'un carnet (facultatif) que vous pouvez présenter au secrétariat des marches à chaque fois que vous participez à un Point Vert. Un cachet y sera apposé tous les 5 km parcourus. Vous pouvez y noter les Points Verts visités, vos souvenirs, anecdotes, etc.

Il coûte 1€ et est en vente au secrétariat des marches.

Des pins sont également proposés après 50, 150, 300, 750, 1.000 et 1.500 km parcourus.

Qu'est-ce que le brevet de -10 ans ?

Le brevet – 10 ans est envoyé aux enfants de moins de 10 ans qui participent à leur premier Point Vert. Pour obtenir ce brevet, il faut compléter le talon à la page 39 du carnet mémo et le remettre au secrétariat de la marche.

Que faire en cas d'accident sur le parcours ?

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident sur le parcours, signalez-le à l'organisateur le plus vite possible. Celui-ci vous remettra le cas échéant une déclaration d'accident à compléter et à renvoyer à l'adresse suivante :

Sport Pour Tous – Points Verts, Avenue du Lac, 56 à 7640 Péronnes-lez-Antoing.

Le certificat médical de la déclaration doit absolument être complété par un médecin.

Que couvre l'assurance des Points Verts ?

L'assurance des Points Verts couvre les dommages corporels liés à un accident lors d'un Point Vert, mais elle ne couvre pas les dégâts matériels (lunettes, vêtements, etc.)

Les chiens sont-ils autorisés sur les parcours Adeps ?

Oui, mais ils doivent absolument être tenus en laisse **tout au long** du parcours (*Code forestier du 19 juillet 2008- Article 28 – section 2 & réglementation communale*).

Une autre question ?

adeps.points.verts@cfwb.be ou 069/765 400